



Date 12 janvier 2022

Rapport explicatif et avant-projet de révision partielle de la loi sur les routes (LR)

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

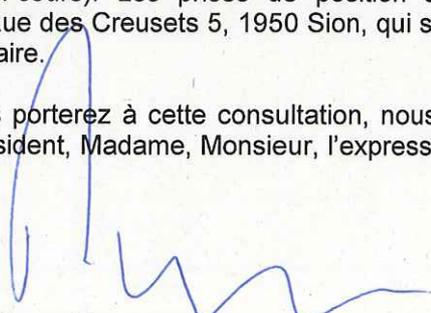
L'avant-projet de révision partielle de la loi sur les routes (LR) qui est mis en consultation a été élaboré par le Groupe de travail créé par décision du Conseil d'Etat du 2 novembre 2020. Ce dernier s'est vu notamment confier la mission :

- d'intégrer les bases légales pour le financement de la construction et l'entretien des aires de repos des gens du voyage ;
- d'uniformiser la répartition des frais entre canton et communes pour la construction et l'entretien des routes cantonales à travers les localités ;
- de mettre à jour les critères de répartition de la participation aux frais d'entretien et de construction entre les communes.

Nous avons ainsi l'honneur de vous consulter afin de connaître votre avis sur cet avant-projet de loi en vous invitant à nous faire parvenir vos observations, remarques et propositions d'ici au 15 avril 2022.

Les documents mis en consultation sont disponibles sur le site internet de l'Etat du Valais (adresse : <https://www.vs.ch/fr/web/che/consultations-cantonales-en-cours>). Les prises de position sont à adresser directement au Service de la mobilité (SDM), Rue des Creusets 5, 1950 Sion, qui se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette consultation, nous vous prions d'agrèer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Franz Ruppen
Conseiller d'Etat

